

Paris, le 16 février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE SUR PARIS LORS DE LA JOURNEE DU DIMANCHE 17 FEVRIER 2019

Le **dimanche 17 février 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations est instauré par un arrêté du préfet de Police afin de garantir la protection des institutions.**

La mise en œuvre de cette mesure impliquera, **à partir de 6 heures** ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire est susceptible d'être mis en place vers 9 heures**, ou plus tôt si les circonstances l'exigent, à partir des voies suivantes qui demeureront libres à la circulation :

Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.

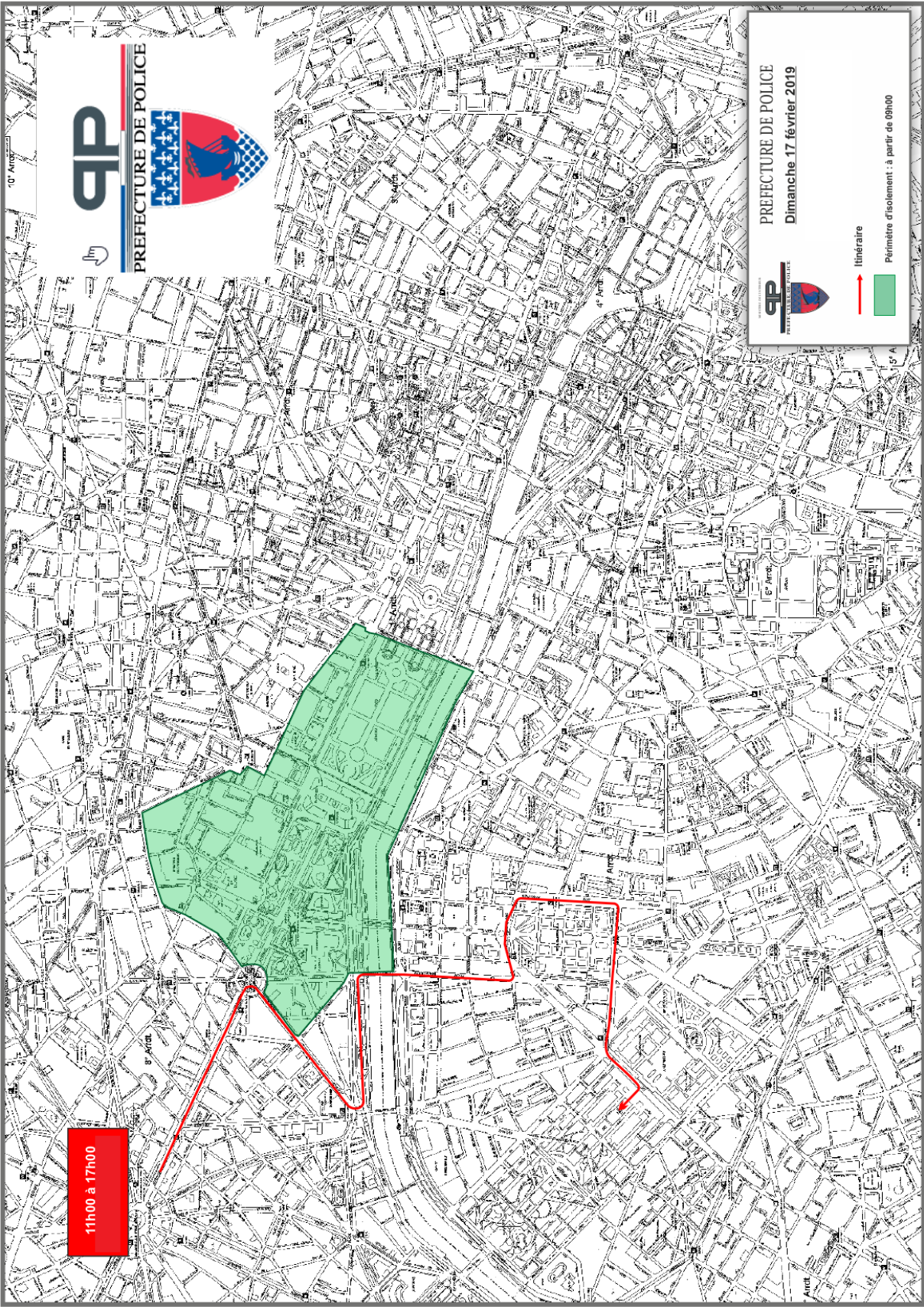
➤ **Des restrictions de circulations sont également susceptibles d'intervenir** aux abords des lieux de rassemblement et des itinéraires empruntés dans le cadre des manifestations suivantes :

- Une première manifestation se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 17 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira, à partir de 12 heures, les participants de la place Charles-de-Gaulle, angle avenue des Champs-Élysées (8^e), à la place Jacques Rueff (7^e) par l'itinéraire suivant :

Avenue des Champs-Élysées, avenue Montaigne, place de l'Alma, cours Albert 1er, place du Canada, pont des Invalides, place de Finlande, boulevard de la Tour Maubourg, rue de Grenelle, boulevard des Invalides, avenue de Tourville, place de l'École Militaire, avenue de la Motte-Picquet, place Joffre, avenue du Champ-de-Mars.

- Trois autres manifestations se dérouleront sous forme de rassemblement *place de la République (10^e)* entre 14 heures et 18 heures, entre 16 heures et 22 heures et entre 18 heures et 20 heures.

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes
de contourner très largement les zones concernées,
notamment les abords de l'itinéraire emprunté.**



11h00 à 17h00



PREFECTURE DE POLICE
Dimanche 17 février 2019

Itinéraire
Périmètre d'isolement : à partir de 09h00